

Club de soccer de Longueuil

Implantation du Passeport vaccinal

À compter du 1er septembre 2021, conformément aux exigences gouvernementales, tous les joueurs du Club de soccer de Longueuil de 13 ans et plus devront obligatoirement présenter leur passeport vaccinal numérique ou papier pour accéder aux activités (entraînements et matchs).

- **Qu'est-ce que le Passeport vaccinal?**

Le passeport vaccinal COVID-19 est un outil officiel et gratuit attestant qu'une personne est adéquatement protégée contre la COVID-19.

- **Comment fonctionne le Passeport vaccinal?**

Le joueur doit fournir sa preuve de vaccination contre la COVID-19 contenant un code QR qui affiche son niveau de protection.

- Sous format papier
- Sous format PDF sur appareil mobile
- À partir de l'application VaxiCode

À noter que pour tous les formats, une preuve d'identité avec photo sera demandée.

Exceptionnellement, tout document attestant que la personne a reçu deux doses de vaccin peut être acceptée (ex. confirmations écrites reçues le jour de la vaccination).

- **Y a-t-il une période d'adaptation?**

Une période d'adaptation est prévue du 1^{er} au 14 septembre, pendant laquelle le passeport vaccinal sera déployé, sans toutefois qu'aucune sanction ne soit appliquée.

Les joueur.se.s qui n'ont pas encore leur Passeport vaccinal seront admis aux activités mais devront se conformer d'ici le 14 septembre.

- **Qui va vérifier si un joueur détient un Passeport vaccinal valide?**

Le statut vaccinal est une information médicale confidentielle. La tâche de vérifier les Passeports est confiée par le club aux responsables d'équipes exclusivement (éducateurs, entraîneurs bénévoles, gérants et capitaines des équipes sénior récréatives et LSM). En aucun cas l'information reçue ne doit être partagée avec d'autres

personnes, y compris les membres de l'équipe, sauf avec les responsables du Club identifiés soit le registraire, le directeur technique et la responsable du dossier au conseil d'administration.

- **Comment vérifier un Passeport vaccinal?**

Il faut télécharger l'application VaxiCodeVerif sur l'Apple Store pour Iphone et sur Google Apps pour Android.

Cette application est la seule permettant de scanner les codes QR officiels qui indiquent si le joueur est adéquatement protégé.

Noter que VaxiCodeVerif donne le nom et le statut vaccinal mais aucune autre information confidentielle.

- **Est-ce qu'il faut tenir une liste des joueurs vaccinés?**

Oui. Un modèle de tableau va être fourni par le Club. Ce tableau devra indiquer le nom du joueur, la date de vérification et la signature du joueur.

~~La liste à jour devra être envoyée tous les lundis à partir du 6 septembre à cslongueuilcovid@gmail.com par le responsable de l'équipe en spécifiant le groupe dans l'objet du courriel.~~

L'information recueillie devra être entrée par les responsables de la vérification dans PTS Registrariat selon la procédure fournie par Soccer Québec. Au 15 septembre, les joueur.se.s dont le statut vaccinal n'aura pas été validé dans PTS Registrariat ne seront pas éligibles sur les feuilles de match et ne pourront pas participer aux entraînements.

- **Est-ce que les joueurs devront présenter leur Passeport vaccinal à chaque entraînement / match?**

Non. La vérification sera faite une seule fois. Par contre, le joueur doit avoir en tout temps sa preuve de vaccination avec lui pour vérification.

~~Noter que Soccer Québec travaille pour mettre en place sur PTS un système de suivi et de gestion des membres ayant un passeport vaccinal qui rendra inéligible sur les feuilles de match les joueurs dont le statut vaccinal n'est pas conforme. Information complémentaire à venir.~~

L'information recueillie devra être entrée par les responsables de la vérification dans PTS Registrariat selon la procédure fournie par Soccer Québec. Au 15 septembre, les joueur.se.s dont le statut vaccinal n'aura pas été validé dans PTS Registrariat ne seront pas éligibles sur les feuilles de match et ne pourront pas participer aux entraînements.

- **Cas d'exception : est-ce que les joueurs présentant une contre-indication les empêchant de recevoir le vaccin pourront accéder aux activités?**

Oui. Ils doivent cependant présenter un papier d'un médecin confirmant qu'ils ne peuvent recevoir le vaccin. Ils peuvent aussi se procurer un code QR en suivant la procédure établie par le gouvernement.

- **Que faire en cas de doute?**

En cas de doute sur le statut vaccinal d'un joueur, écrire à cslongueuilcovid@gmail.com. Le dossier sera pris en charge par un responsable identifié.

- **Certaines équipes comptent des joueurs de 12 ans et de 13 ans : est-ce que les joueurs de 12 ans doivent présenter un Passeport vaccinal?**

Non. Seuls les joueurs de 13 ans et plus doivent présenter le Passeport vaccinal. Un suivi devra être fait auprès des joueurs de 12 ans pour s'assurer qu'ils présentent leur Passeport vaccinal le jour de leurs 13 ans.

- **Est-ce que le Passeport vaccinal est effectif le jour même de la 2^e dose?**

Non. Il faut compter un délai de 7 jours après la 2^e dose.

- **Les joueurs n'ayant reçu qu'une seule dose ou pas de dose du tout peuvent-ils participer aux activités pendant la période d'adaptation du 1^e au 14 septembre?**

Oui. Les joueurs qui n'ont pas encore leur Passeport vaccinal seront admis aux activités mais devront se conformer d'ici le 14 septembre.

- **Pourquoi exige-t-on le Passeport vaccinal pour les joueurs et non pour les éducateurs et le personnel bénévole?**

Actuellement, la Loi ne nous permet pas d'avoir la garantie que nous ne nous exposons pas à d'éventuelles poursuites en imposant le Passeport vaccinal aux employés.

<https://www.lapresse.ca/affaires/2021-08-28/passeport-vaccinal/des-reponses-aux-questions-des-entreprises.php>

- **Les éducateurs et bénévoles qui sont aussi joueurs doivent-ils présenter leur Passeport vaccinal?**

Oui, quand ils évoluent comme joueur seulement.

- **Les parents doivent-ils être vaccinés?**

Le Passeport est exigé pour les joueurs de 13 ans et plus exclusivement. Pour les activités parents-enfants U4, les dernières séances seront adaptées pour s'assurer d'être conforme avec le décret gouvernemental.

- **Les joueurs ne présentant pas de statut vaccinal pourront-ils être remboursés?**

En date du 1^e septembre, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet par le conseil d'administration. Le CSL se conformera quoi qu'il arrive à la Loi sur la protection du consommateur. L'information sera communiquée aux joueurs concernés quand une décision sera prise.

- **Peut-il y avoir des spectateurs dans les gradins?**

Considérant les contraintes imposées par le décret gouvernemental, les gradins de Laurier 1, de Laurier 2 et de CMS3 seront fermés au public.

- **Que faire si nous sommes victime ou témoin de violence physique ou verbale en lien avec la question du Passeport vaccinal?**

Le CSL ne tolère aucune violence sous aucune forme. La responsabilité d'un climat sécuritaire pendant les activités du club est de la responsabilité de tous, comme prévu à notre Code de conduite.

Si un joueur refuse de montrer sa preuve vaccinale :

1. En tout temps, conserver une distance sécuritaire, garder son calme et demeurer courtois.
2. Rappeler calmement les exigences associées au passeport vaccinal (VaxiCode et preuve d'identité avec photo) et lui demander de quitter les lieux.
3. Si le joueur refuse de quitter, demander l'intervention d'un responsable (passer à l'étape suivante s'il n'y a pas de responsable.)
4. Informer le joueur que vous devrez demander l'assistance de la police s'il ne quitte pas.
5. Appeler le 911 et demander l'assistance de la police. Devant le policier, demander au joueur de quitter. S'il refuse, le policier pourra intervenir.

En aucun cas, vous ne devez compromettre votre propre sécurité. Si vous vous sentez en danger ou pensez que quelqu'un est en danger, appelez le 911 sans hésiter.